



COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES – Un diplôme universitaire, c'est payant

Le 18 juin 2019

Fredericton (N.-B.) — La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes a publié des chiffres concernant les résultats en matière d'emploi pour les bacheliers de la promotion de 2012, six ans après l'obtention de leur diplôme. L'information provient d'un sondage auprès des diplômés des universités des Provinces maritimes à l'automne 2018.

À l'exception de ceux qui ne cherchaient pas de travail, 96 % des diplômés occupaient un emploi. Parmi ceux-ci, 88 % travaillaient à temps plein et un peu plus des deux tiers (67 %) avaient un emploi qui nécessite des études universitaires ou un emploi en gestion.

« Ce rapport comporte de bonnes nouvelles pour les diplômés des universités des Provinces maritimes. Six ans après la fin de leurs études, la plupart de ces diplômés ont terminé leur transition vers le marché du travail et connaissent les avantages d'avoir fait des études postsecondaires », a déclaré la directrice générale intérimaire de la Commission, Catherine Stewart.

Cette promotion a également été sondée à l'automne 2014, deux ans après l'obtention de leur diplôme. En comparant les résultats obtenus six ans après la fin des études à ceux obtenus deux ans après, le taux d'emploi a augmenté de 7 points de pourcentage (p.p.), le taux d'emploi à temps plein de 12 p.p. et la proportion de diplômés qui occupent un poste pour lequel une formation universitaire est requise a augmenté de 13 p.p.

Six ans après l'obtention du diplôme, les diplômés de 2012 gagnent un revenu annuel médian de 58 000 \$, tandis que ceux qui travaillent à temps plein gagnent pour leur part 60 000 \$. Comparé en dollars constants, ce revenu est plus élevé que celui de la promotion deux ans après l'obtention du diplôme (48 039 \$) et que celui de l'ensemble de la population canadienne (51 321 \$).

« Six ans après l'obtention d'un premier grade universitaire, les diplômés gagnent 17 % de plus que l'ensemble de la population, ce qui comprend tous les Canadiens en âge de travailler, a ajouté Mme Stewart, alors que l'âge médian des diplômés au moment du sondage n'était que de 29 ans. »

Le rapport de la Commission fournit ces statistiques selon la province d'obtention du diplôme et la province d'emploi au moment du sondage (en 2014 et en 2018). On peut télécharger le rapport à cespm.ca.

L'échantillon total de 2 630 répondants représente 25 % de la population totale des bacheliers de la promotion de 2012 dans 14 universités de la région. Le rapport met l'accent sur 1 901 titulaires d'un premier grade et les résultats comportent une marge d'erreur d'environ 2,2 %, 19 fois sur 20. Toutes les statistiques présentées ont été générées à partir de données pondérées en fonction du genre de l'étudiant et de l'université d'obtention du diplôme.



MPHEC
Maritime Provinces
Higher Education
Commission

CESPM
Commission de
l'enseignement supérieur
des Provinces maritimes

La CESPM a été créée en 1974. La Commission est un organisme indépendant qui relève des ministres responsables de l'éducation postsecondaire dans les Maritimes. Elle est composée de 20 membres représentant les universités, le grand public (y compris les étudiants) et les trois gouvernements des Provinces maritimes. La principale orientation de la Commission dans l'exercice de ses fonctions est de chercher en premier lieu à améliorer les services offerts aux étudiants et à maintenir les meilleurs services possible pour les aider à continuer à apprendre tout au long de leur vie.

-30-

Personne-ressource pour les médias :

Lisa O'Connell

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

506-453-2844

Courriel : cespm@cespm.ca